

Fiche de poste : **2 Auxiliaire de Puériculture ACM -6 ans et EAJE**

Poste à temps complet réparti ainsi :

67% EAJE sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de l'établissement et fonctionnelle de l'EJE de l'établissement

33% ACM sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de l'ACM et fonctionnelle de l'adjointe de l'ACM et de l'EJE de l'ACM

**Missions communes aux deux structures :**

Relations aux enfants et aux familles

- Accueil de l'enfant et de sa famille ; adopter une posture et une communication bienveillante pour favoriser le bien être individuel des enfants et du collectif, les mener à l'autonomie
- Proposition d'ateliers selon les compétences et besoins des enfants
- Accompagnement au développement physique, psychique, émotionnel de l'enfant
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être de l'enfant
- Accompagnement et soutien à la parentalité : information et orientations des familles vers les dispositifs de soutien à la parentalité locaux (RPE, LAEP, PMI, CCAS)
- Participer au temps de repas (déjeuner et goûter)
- Assurer les soins d'hygiène

**Relations à l'équipe :**

- Collaborer avec deux équipes pluridisciplinaires :
  - o EAJE : Infirmière, EJE, Aux Puer, CAP Petite enfance
  - o ACM : ATSEM, animateur, EJE, BPJEPS
- Information et transmission des éléments de relève et sur le fonctionnement de l'équipement aux collègues (EJE, Aux Puer, CAP petite enfance, animateurs, ATSEM)
- Participation à des réunions d'équipe (6 à 7 fois par an) et d'analyse de la pratique (10 par an) de 18h30 à 20h30
- Accompagnement de stagiaires
- Participation aux journées pédagogiques

**Participer aux projets des deux structures et d'échelle communale**

- Participer aux réunions de mise à jour, puis veiller au respect et à la mise en œuvre du règlement et du projet pédagogique de chaque établissement
- Internes aux structures, en collaboration avec l'EJE de chaque structure, pour concevoir
- Transversaux à l'échelle communale (Projet Maison des familles, liens avec le conservatoire, la médiathèque, les écoles et le centre de loisirs)

**Entretien des locaux et du matériel :**

- Respecter les protocoles d'hygiène mis en place dans chaque structure.

**Savoir être :**

- Ecoute empathique des enfants et des familles selon leur besoin
- Discrétion
- Dynamisme
- Communication bienveillante envers les enfants et les collègues
- Adaptabilité aux contextes variables selon la structure et maîtrise de soi
- Identifier les ressources utiles dans chacune des structures : personnes relais, matériels, procédures
- Sens du service public

**Profil :**

- Titulaire ou à défaut contractuel
- Diplômé d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ou à défaut CAP Petite Enfance
- Expérience en animation peut être souhaitable pour favoriser l'intégration professionnelle avec l'équipe de l'ACM

**Conditions :**

- Repas en avantage en nature
- Participation employeur à la mutuelle + COS + Prime annuelle + Prime CIA + Régime indemnitaire + Participation aux frais de transports en commun
- Temps plein annualisé de la manière suivante :
  - ACM :
    - A chaque petites vacances scolaires : 1 semaine travaillée 9h/jour et 1 semaine de congés assurée.
    - Mercredi (9h/jour) : par période scolaire, à raison de 3 périodes dans l'année à l'ACM, les 3 autres périodes sont à l'EAJE
    - Amplitude horaire : 7h30 – 18h30
  - Crèche : lundi, mardi, jeudi, vendredi des périodes scolaires : 3 jours en 7h30 et 1 jour en 8h. (amplitude horaire : 7h45 -18h15 en 3 roulements)
  - Congés : 1 semaine assurée à chaque période de vacances scolaires + selon le planning d'affectation :
    - 3 semaines en août + 3 RTT à convenance
    - 1 semaine fin juillet + 3 semaines en août + 3 RTT à convenance
    - Fermeture des structures dernière semaine de décembre + pont de l'ascension + 3 premières semaines d'août